



Les droit que jai vi a vi de mom enfant

Par **drain**, le **26/06/2008** à **11:34**

bonjour jai un enfant il a 13ans vie chez sont pere depuis 4 ans cetait le choix de mom fils mom fils je le voie pratiquement tout les jour et ca depuis lomgtemps on a jamais fai en sorte que notre fils manque d'un parent mom probleme ces que sont pere vx demenager a 850km au debut il voulais me laisser mom fils jetais ravi la seule chose que je lui et demander ces de faire dans les regle il a tres mal pri et ne veux pas faire de demarche donc il ma di je prend notre fils et je ne reviendrais pas sur ma descision mom fils vx rester avec moi et aller pendant les vacance chez sont père quel droit jai vie a vie de mom enfants a til le droit de le prendre sans mom acord a til le droit de me le laisser sans jugement je suis perdu jai besoin de vos conseil dans latente dune reponse de votre par je vous prie de recoir mes sincere salutations respectueuse jai oublier de vous signaler actuellement entre sont pere et moi on reside a 5 minute

Par **Marion2**, le **26/06/2008** à **11:52**

Je vous conseille vivement de contacter le Juge aux Affaires Familiales, qui prendra la décision la plus favorable pour l'enfant (votre fils pourra être entendu par le JAF).rnIl n'y a pas besoin d'avocat.

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **11:54**

Sans décision de justice, plus particulièrement le juge des Affaires aux Familles, vous ne pouvez (pas plus que le père) faire prévaloir des droits particuliers concernant votre

enfant.
Ainsi, s'il déménage à 850 km et que le père ne le laisse pas vous rendre visite où ne vous le remet pas pendant les vacances, vous ne pourrez exercer aucune action.
En conséquences, je vous invite à contacter le JAF au plus tôt.
Le père sera tenu de respecter les obligations qui seront contenues dans la décision finale.
Cordialement

Par **drain**, le **26/06/2008** à **11:55**

je vous remercie

Par **drain**, le **26/06/2008** à **12:21**

je remercie des conseil que j'ai reçu je vais de ce pas me renseigner et obtenir mes droit auprès de mon enfant merci